

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 41 - Vendredi 6 novembre 2015

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Vote par correspondance : instructions

Les consignes suivantes ne s'appliquent qu'au **vote par correspondance**. Veuillez à utiliser correctement votre matériel de vote pour que votre vote soit valable et que votre voix compte ! Le vote aux urnes ne subit aucun changement.



- ✓ Pour ouvrir l'enveloppe, retirer **au dos** la bande striée de droite à gauche.
- ✓ Retirer la carte de légitimation ainsi que le matériel de vote.



- ✓ En cas de vote par correspondance: signer la carte de légitimation au verso et compléter au besoin l'adresse de retour.



- ✓ Introduire les bulletins complétés **non pliés** dans l'**enveloppe de vote** séparée. Coller et fermer l'enveloppe de vote.



- ✓ Introduire conjointement l'enveloppe de vote ainsi que la carte de légitimation dans l'enveloppe réponse.

Attention: la carte de légitimation doit être introduite dans l'enveloppe dans le sens des flèches (le sens des flèches sur la carte de légitimation doit correspondre à celui de l'enveloppe de vote).



- ✓ Vérifier si l'adresse du bureau électoral apparaît dans la fenêtre. L'enveloppe est à l'envers pour que La Poste puisse apposer un code dans la partie inférieure libre lors du traitement mécanique.



- ✓ Humidifier la partie encollée du rabat et fermer. Remettre l'enveloppe à temps à La Poste ou la glisser dans la boîte aux lettres de la commune (voir indications figurant sur l'enveloppe de vote).

SOUPER DE NOËL 2015

Un Noël différent le soir du **24 décembre 2015**. A toute les personnes intéressées à partager cette soirée avec nous !

Inscrivez-vous et venez passer un chaleureux moment en notre agréable compagnie.

Le **jeudi 24 décembre 2015** à la salle des Epancheurs, en face de la gare à La Neuveville dès 18h30, que vous soyez seul(e) ou en couple, un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert.

Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer **d'ici au 12 décembre 2015** au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.



Bulletin d'inscription au souper de Noël 2015

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA, lieu :

Date : Nb de personnes :

A envoyer à :

Contrôle des habitants, Mme M. Ramdoo-Dick
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville
Tél: 032 752 10 00 / Fax: 032 752 10 09 / E-mail: ph@neuville.ch
Au plus tard le samedi 12 décembre 2015

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 15 novembre 2015 pour se prononcer sur l'objets suivant :

ELECTION FEDERALES 2015

Election au Conseil des Etats
(second tour de scrutin)

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 15 novembre 2015 de 10h. à 12h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les **cartes de légitimation doivent être signées** pour que le vote soit valable.

Un local de vote accessoire sera ouvert le **dimanche 15 novembre 2015 de 10h. à 12h.**, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

HÔTELLERIE ET RESTAURATION

Heure de fermeture
les 31 décembre 2015
et 1^{er} et 2 janvier 2016

La nuit de Saint-Sylvestre, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2016, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2016, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à **03.30 heures** au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons de joyeuses fêtes.

La Préfecture du Jura bernois Courtelary
Le préfet : J-Ph. Marti



SOIRÉE CHOUCROUTE

Vendredi 13 novembre
dès 19h

Bienvenue à la maison de paroisse de la Raisse pour un repas de saison en faveur de la campagne d'automne DM-Echange et Mission et de l'EPÈR : "La terre en partage" qui propose des projets au Liban et au Brésil. Venez partager une choucroute pour mieux partager la terre !

Accueil dès 19h et repas à 19h30 au prix de 30.- à régler sur place comprenant la choucroute, l'eau gazeuse, le café et le dessert.

Inscription à renvoyer jusqu'au 9 novembre 2015 au : Secrétariat paroissial, Grand'Rue 13 ou par mail ou téléphone : info@paref2520.ch, 032 751 10 35

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

No de téléphone :

E-Mail :

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour le Service social régional de La Neuveville (SSRN) qui regroupe 5 communes, dont 2 allemandes, la Municipalité de la Neuveville recherche un ou une

EMPLOYE/E DE COMMERCE

Degré d'occupation: 80 %

Mission :

Vous tiendrez une partie du secrétariat du SSRN (correspondance française, etc.) et le service de guichet. Vous aurez comme missions principales l'instruction et le recouvrement des pensions alimentaires ainsi que la gestion des caisses maladie en collaboration avec les assistants sociaux.

Exigences :

Vous disposez d'un diplôme d'employé/e de commerce ou d'une formation jugée équivalente. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement (C). Vous avez de l'expérience professionnelle. Vous avez de bonnes capacités rédactionnelles et le sens des contacts humains. Des connaissances juridiques seraient un avantage. Vous avez un sens inné pour l'organisation. Ce poste requiert un bon esprit d'initiative et une grande capacité d'autonomie.

Entrée en fonction :

1^{er} janvier 2016 ou date à convenir.

Traitement :

Selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. Alain Desbiolles, responsable du service social régional (032 752 10 21).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 16 novembre 2015.

La Neuveville, novembre 2015
Le Conseil municipal

ELECTION FÉDÉRALE (2^{ème} tour) DU 15 NOVEMBRE 2015

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

Président : M. MAMIE Richard

Vice-président : M. MEIA Jean Steve

Membres

Mmes		MM.	
MÜLLER	Maryse	ANDREY	Pascal
ROLLIER	Salomé	SIEBER	Roland
SCHNEIDER	Isabelle	WISARD	Nicolas
SCHWEITER	Elena		
WÜTHRICH	Sophie		

Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire) :

Mme FLURI Therese et M. VENZIN Alain

AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera ouverte la semaine du 16 au 20 novembre 2015 selon l'horaire suivant

du lundi au vendredi tous les matins plus le jeudi après-midi

Merci de votre compréhension.

La Préposée

Nouvelles de l'administration

Appartenance cantonale des communes du Jura bernois : la commission pour deux scrutins différents tout au plus

La Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) propose au Grand Conseil de prévoir deux dates de scrutin, au plus, pour les communes du Jura bernois qui souhaitent s'exprimer sur un éventuel changement de canton. Elle entend ainsi tenir compte de la volonté des communes de Belprahon, Crémines et Granval, qui ne veulent organiser une votation que si Moutier décide de quitter le canton de Berne.

La Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE), présidée par Walter Messerli (UDC), a examiné la loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois (LAJB). Par 16 voix contre 1, elle propose au Grand Conseil d'adopter ce texte définissant la procédure applicable aux communes qui désirent se prononcer sur un transfert à la République et Canton du Jura. Au vu de la portée de la loi, la CIRE a auditionné les maires des quatre communes ayant déposé jusqu'ici une demande visant à organiser une votation. Les communes ont encore jusqu'au 24 novembre 2015 pour déposer une telle demande.

Délai de trois mois

La question principale est de savoir si les communes intéressées doivent toutes se prononcer sur leur appartenance cantonale à la même date ou si elles peuvent se déterminer en deux temps. Par 13 voix contre 2 et 2 abstentions, la commission s'est ralliée

à l'avis du Conseil-exécutif. Ainsi, les communes souhaitant s'exprimer sans condition sur leur éventuel départ du canton de Berne devraient organiser une votation dans un délai d'une année à compter de l'entrée en vigueur de la LAJB. Les communes ayant déposé une demande conditionnée au résultat de ce premier scrutin pourraient voter ensuite en connaissance de cause. Par 9 voix contre 7 et une abstention, la majorité propose de réduire de moitié le délai de six mois prévu par le gouvernement pour la tenue de ce second scrutin.

La commission a refusé l'idée de consulter toutes les communes le même jour, en posant des questions différentes. Le Conseil-exécutif avait présenté cette variante dans la loi pour tenir compte de la motion « Pour un vote communaliste rapide et fair-play » adoptée le 9 juin par le Grand Conseil. Selon la majorité, cette variante ne correspond pas aux demandes présentées par Belprahon, Crémines et Grandval, qui requièrent formellement la possibilité de se prononcer uniquement après avoir pris connaissance des résultats du scrutin à Moutier. Elle contrevient également à l'avis du Conseil du Jura bernois.

Calendrier

La première lecture de la loi est prévue lors de la session de janvier du Grand Conseil. Si la LAJB entre en vigueur et qu'au moins une commune décide de changer de canton, Berne et le Jura devront négocier un concordat intercantonal. Ce texte, qui serait soumis simultanément aux corps électoraux bernois et jurassien et ensuite aux Chambres fédérales, réglerait les grandes lignes du transfert et la modification du territoire cantonal. Sur la base du concordat, les gouvernements bernois et jurassien détermineraient les détails du transfert. Après plus de 200 ans de tensions, cette procédure devrait permettre de résoudre définitivement la Question jurassienne.



ASSEMBLÉE DE PAROISSE du 7 décembre 2015 à 20h à la Maison de paroisse

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil, organisation de l'assemblée, message
2. Procès verbal de l'assemblée du 8 juin 2015, approbation
3. Conseil de paroisse, élection/ réélections
4. Rapport du président
5. Régionalisation
6. Rapport de la commission des bâtiments
7. Finances :
 - a) Présentation: budget 2016, quotité de l'impôt et plan quinquennal
 - b) Approbation du budget 2016 et de la quotité de l'impôt
8. Rapport des délégués du Synode d'arrondissement
9. Délégation au Synode, réélections
10. Divers

Le procès verbal de l'Assemblée de paroisse du 8 juin 2015 et le budget 2016 peuvent être consultés dès le 1^{er} décembre au secrétariat aux heures d'ouverture.

**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

NOVEMBRE
Lundis 9, 16
Samedi 14

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

Commune mixte de Nods**MESURES À RESPECTER
AFIN DE FACILITER LE DÉNEIGEMENT**

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernal est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de **baliser les barrières, coins de mur, barrières et tout autre obstacle** afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

A L'ECOUTE DE TOUS

Le maire et l'administratrice communale à l'écoute de tous.

Afin de répondre à vos interrogations, faire part de vos réclamations, critiques ou suggestions, notre maire et l'administratrice se mettent à votre disposition le mardi

17 novembre prochain dès 16 h 00

Prenez donc contact avec l'administration pour fixer un rendez-vous. C'est avec plaisir que nous vous attendons !

CONSEIL COMMUNAL

DÉPÔT PUBLIC

Le conseil communal de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'il met en dépôt public du 6 novembre au 6 décembre 2015

- **Modifications du règlement d'organisation du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse**
- **Modifications du règlement d'organisation de la communauté scolaire du Plateau de Diesse**
- **Règlement de location des infrastructures scolaires de la communauté scolaire du Plateau de Diesse**

- **Règlement sur les indemnités, dédommagements et frais des employés de la communauté scolaire du Plateau de Diesse**

Ces documents, en vertu de l'art. 54 de la LCo, sont déposés publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de les consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

Ces objets seront soumis pour approbation lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2015.

CONSEIL COMMUNAL

HÔTELLERIE ET RESTAURATION

**Heure de fermeture
les 31 décembre 2015
et 1^{er} et 2 janvier 2016**

La nuit de Saint-Sylvestre, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2016, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2016, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à **03.30 heures** au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons de joyeuses fêtes.

**La Préfecture du Jura bernois Courtelary
Le préfet : J.-Ph. Marti**

**COMMISSION D'URBANISME,
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET POLICE DES CONSTRUCTIONS
Recherche d'un membre dès le 01.01.2016**

Souhaitez-vous participer à la vie communale en collaborant au sein de la commission d'urbanisme, aménagement du territoire et police des constructions ?

Alors n'hésitez pas. Faites le savoir au conseil communal en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Henri Baumgartner au 079 262 72 34.

CONSEIL COMMUNAL

PLACES PUBLIQUES COMMUNALES

Les places publiques communales (près de l'Impasse des Lutins et près de l'ancien télésiège) sont en partie utilisées par des véhicules et des remorques souvent sans plaques. Afin de pouvoir disposer de ces emplacements pour l'hiver et d'en garantir un déneigement adéquat, les propriétaires sont priés de débarrasser leurs biens jusqu'au

15 novembre 2015 dernier délai

A défaut, les véhicules seront enlevés par les services communaux aux frais de leurs propriétaires.

Conseil communal

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**Jeudi 10 décembre 2015 à 20.00 heures
à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant :

1) Ouverture de l'assemblée**2) Budgets 2016**

- Présentation des budgets
- Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Approbation du budget de la communauté scolaire du Collège de District
- Approbation du budget du syndicat des sapeurs pompiers du Plateau de Diesse
- Approbation du budget communal 2016, taxe immobilière 1,5 % et quotité d'impôt 1.64 restent inchangées

3) Modifications du règlement d'organisation du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse – Sapeurs-pompiers Plateau

- Présentation
- Approbation

4) Modifications du règlement d'organisation de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

- Présentation
- Approbation

5) Règlement de location des infrastructures scolaires de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

- Présentation
- Approbation

6) Règlement sur les indemnités, dédommagements et frais des employés de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

- Présentation
- Approbation

7) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour la stabilisation des fondations de la métairie de la Meuser à Chasseral

- Présentation
- Approbation

8) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 111'000.- représentant la quote-part de la commune de Nods d'une dépense totale de CHF 600'000.-, pour la constitution d'une société anonyme en partenariat avec les communes d'Orvin et de Plateau de Diesse, en vue de l'acquisition du cabinet médical de groupe à Prêles

- Présentation
- Approbation

9) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 30'000.- pour la construction d'un passage canadien à Chasseral sur la route menant de l'émetteur à La Neuve

- Présentation
- Approbation

10) Communications du Conseil communal**11) Divers**

Le budget peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture, le lundi de 16 h 00 à 18 h 00, le mercredi et jeudi de 09 h 30 à 11 h 30, ou sur rendez-vous.

Nods 6.11.2015

CONSEIL COMMUNAL



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	_____	Ascension
Lundi	25.05.2015	_____	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

FACTURES DE FIN D'ANNÉE

Toutes les personnes ayant des factures à faire valoir sont priées de les faire parvenir à l'administration communale d'ici au **18 novembre prochain**.

L'administration communale

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

ORGANISATION DE LA FÊTE VILLAGEOISE A LAMBOING EN 2016

Afin de pouvoir organiser la fête villageoise à Lamboing en 2016, la commune est à la recherche de bénévoles et de sociétés prêts à s'engager.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, ou encore si vous avez des propositions de thèmes, veuillez contacter l'administration communale au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale

TAILLE DES HAIES, ARBRES ET BUISSONS EN VUE DE LA SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates jusqu'au **15 novembre 2015**.

L'administration communale

RECOMMANDATION POUR LE SERVICE HIVERNAL

Afin d'éviter les dégâts de tout genre, nous invitons les propriétaires fonciers à baliser les coins de murs, barrières et tout autre obstacle, afin de faciliter la tâche de nos employés de voirie et ainsi éviter de causer des dégâts aux infrastructures privées.

De plus, le Conseil communal en appelle à l'obligeance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs).

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale



MAINTIEN DE LA RESTRICTION D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Les quelques précipitations de ces dernières semaines n'ont malheureusement pas encore permis de reconstituer le niveau des nappes phréatiques qui reste nettement insuffisant, tout comme les réserves en eau du syndicat. Afin de pouvoir garantir un approvisionnement suffisant dans les prochaines semaines, nous demandons instamment à la population d'utiliser l'eau potable avec modération. Veuillez respecter cette information jusqu'à nouvel avis.

Merci de votre compréhension.

L'administration communale

ABROGATION DE RÈGLEMENTS Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo ; RSB 170.11)

Le règlement sur le transfert des tâches dans le cadre de l'autorité tutélaire a été abrogé par le Conseil communal dans sa séance du 26 octobre 2015.

L'administration communale



LES ATELIERS DU GAD

Le macaron, difficile à faire et réservé aux grands pâtisseries ? Pas du tout !

Venez vous initier aux secrets de sa fabrication avec le pâtissier Roland Morel au

Battoir de Diesse

Samedi 21 novembre 2015 de 15h00 à 18h00

Prix : 55CHF/personne, 50CHF pour étudiant ou 2^{ème} personne de la même famille.

Age minimum : 11 ans (ou 8 accompagné)

Pré-inscription obligatoire jusqu'au 07/11/2015
Renseignements et inscriptions :
gad.diesse@gmail.com / 078 732 48 16

INFORMATIONS – DÉCHETS MÉNAGERS

La commune mixte de Plateau de Diesse travaille actuellement sur un projet de conteneurs enterrés (style molok). C'est une solution propre, qui s'intègre facilement dans le paysage et qui a l'avantage de diminuer les odeurs. Dès que le projet sera terminé, il sera présenté lors d'une assemblée communale, si possible début 2016, pour acceptation du crédit d'engagement.

Le Conseil communal, dans l'intervalle et afin d'éviter que les conteneurs ne débordent, demande que les citoyennes et citoyens déposent leurs poubelles dans leur quartier.

Merci de votre compréhension.

Le Conseil communal

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE****CONVOCAION**

à l'Assemblée communale
du 25 novembre 2015
à 20h00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour**1. Approbation du règlement des cimetières de la commune mixte de Plateau de Diesse**

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

2. Approbation du règlement du service dentaire scolaire et de la contribution communale aux frais de traitement de la commune mixte de Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

3. Approbation du règlement d'organisation de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

4. Approbation du règlement de location des infrastructures scolaires de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

5. Approbation du règlement sur les indemnités, dédommagements et frais des employés de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

6. Approbation du règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

7. Abrogation du règlement en cas de catastrophe ou en situations d'urgence de l'ancienne commune de Prêles et présentation de l'arrêté communal le remplaçant de la commune mixte de Plateau de Diesse

- a) Présentation
- b) Approbation de l'abrogation

8. Informations du Conseil communal**9. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ou encore disponibles sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 23 octobre 2015

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE****CONVOCAION**

à l'Assemblée communale
du 10 décembre 2015
à 20h00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour**1. Budgets 2016**

- a) Introduction
- b) Présentation et approbation du budget 2016 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- c) Présentation et approbation du budget 2016 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville
- d) Présentation et approbation du budget 2016 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
- e) Présentation et approbation du budget communal 2016, de la quotité d'impôts (modifiée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3%), de la taxe des chiens (inchangée: village Fr. 80.--/ campagne Fr. 50.--), de la vignette verte (inchangée à Fr. 80.--) et des taxes communales modifiées

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 310'000.00, représentant la quote-part de la Commune mixte de Plateau de Diesse d'une dépense totale de CHF 600'000.00, pour la constitution d'une société anonyme en partenariat avec les Communes de Nods et d'Orvin, en vue de l'acquisition du cabinet médical de groupe à Prêles.

- a) Présentation du projet
- b) Approbation du crédit d'engagement

3. Modification des règlements concernant les financements spéciaux établis suite à la vente des Téléreseaux de Prêles et de Diesse

- a) Présentation du nouveau règlement concernant le financement spécial relatif à l'aménagement du centre du village de Diesse et à la création d'une zone de détente au centre du village Prêles
- b) Approbation du nouveau règlement

4. Informations du Conseil communal**5. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ou encore disponibles sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 6 novembre 2015

**ANNONCE DE COUPURE DE COURANT
VILLAGE DE LAMBOING**

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer des travaux d'entretien sur le réseau, le

**Mardi 10 novembre 2015,
de 13h30 à 16h30,**

au Ch. des Moulins et à la Petite Fin

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration

**RECRUTEMENT DES
SAPEURS-POMPIERS**

Le corps des sapeurs-pompiers du Plateau a pour but de lutter contre le feu, les phénomènes naturels et autres événements dommageables.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à participer activement au corps des sapeurs-pompiers, atteignant l'âge de 21 ans ou plus en 2015 et habitant la commune de Nods ou la commune de Plateau de Diesse, à participer à la séance d'information et de recrutement le

**Judi 19 novembre 2015 à 20h00
Au Battoir de Diesse**

En cas d'absence, merci de contacter le commandant du corps, Eric Darioly (tél. 079 637 29 75).

D'avance nous vous remercions de votre présence et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Les sapeurs-pompiers Plateau

**PLANNING FAMILIAL AU
CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE**

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



« Offrez de l'espoir! »
D'iw+ri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM Case postale, 2022 Rheodérol
Missions chrétiennes Tél. 052 724 86 12, www.cbm.org
pour les handicapés. Noos: 07 80 102013-0

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

FANFARE HARMONIE**Loto du samedi 7 novembre 2015
et dimanche 8 novembre 2015**

Samedi 7 novembre 2015 dès 20.00 heures et dimanche 8 novembre 2015 dès 15.00 heures se déroulera le traditionnel loto de la fanfare "Harmonie" de Prêles.

De magnifiques lots tels que paniers garnis, gros jambons, barres de côtelettes, plateaux de fromage récompenseront les heureux gagnants, sans oublier les 2 superbes royales (hors abonnement)

L'Harmonie Prêles compte sur vous. Alors venez nombreux tenter votre chance à la halle polyvalente de Prêles. Vous ne serez pas déçus.

**MATCH AU LOTO FANFARE
L'ESPÉRANCE LAMBOING**

C'est le 14 novembre 2015 à 20h que la fanfare L'Espérance de Lamboing vous attend nombreux au complexe du Cheval-Blanc pour venir tenter votre chance à l'occasion de son traditionnel match au loto.

Bonne chance à tous et merci de votre soutien

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
COMMUNE BOURGEOISE
DE PRÊLES****Mardi 8 décembre 2015 à 20h15**
Bâtiment administratif bourgeois
Ch. du Stand 3 à Prêles

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2016
3. Règlement d'organisation
 - a. Modification de l'article 50 alinéa 2
 - b. Modification des articles 30 alinéa 1 et 31 alinéa 1
4. Informations du Conseil
5. Camping Prêles SA
 - a. Approbation des comptes 2014
 - b. Budget 2016
 - c. Election d'un membre du Conseil d'Administration
6. Divers

HÔTELLERIE ET RESTAURATION**Heure de fermeture
les 31 décembre 2015
et 1^{er} et 2 janvier 2016**

La nuit de Saint-Sylvestre, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2016, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2016, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à **03.30 heures** au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons de joyeuses fêtes.

La Préfecture du Jura bernois Courtelary
Le préfet : J.-Ph. Marti

2^e TOUR DES ÉLECTIONS AU CONSEIL DES ÉTATS DU 15 NOVEMBRE 2015

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

Attention :

Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence : Mme Marie-Claude Schaller

Administration : Mme Catherine Rossetti

Bureau de vote **Dimanche 15 novembre 2015 de 10h00 à 12h00**

Membres : Mme Marilou Bos
Mme Aurélie Boillat

Membres suppléant(e)s : M. Christian Boillat

Bureau de dépouillement **Dimanche 15 novembre 2015 dès 10h00**

Membres : M. Rogier Bos
M. Michel Boillat
Mme Christiane Bösiger
M. Claude Botteron

Membres suppléant(e)s : M. Jacques Botteron

L'administration communale

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET
VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées par l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00.

Commune mixte de Plateau de Diesse et Commune Bourgeoise de Prêles

Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles**JOURNÉE D'ENTRAIDE
FÊTE PAROISSIALE****Samedi 7 novembre
Battoir de Diesse**

Une journée en faveur d'agriculteurs aux Philippines.

Une journée magique avec six magiciens dont **Blake Eduardo** de Bienne. Il a obtenu le titre de meilleur magicien aux derniers championnats de magie. Vous serez émerveillé !!!

10h30

Ouverture de la fête, tresses, tartes, cakes, boissons

Dès 10h30

Brunch riche et coloré avec des produits de la région. Le brunch peut être pris comme collation du matin ou repas de midi.

Dès 11h30

Magie avec les membres du club des magiciens de Neuchâtel et la participation exceptionnelle de Blake Eduardo. **Les enfants** pourront apprendre de très jolis tours

13h15

Spectacle de magie pour petits et grands. Six magiciens vous émerveilleront de leurs plus beaux tours

Vous souhaitez un service de voiture, c'est bien volontiers. Merci de contacter M. Paul Giauque au 079 762 90 72.

Votre présence compte, un grand merci !

Pour ce mois novembre, les aînés de la commune vont se retrouver pour préparer Noël. Il y a deux dates de prévues, soit :

**Le mercredi 25 novembre 2015 à 15h00,
au complexe du Cheval Blanc de Lamboing**

**Le jeudi 26 novembre 2015 à 14h00,
à la Halle polyvalente de Prêles**

Nous vous rappelons que vous pouvez vous rendre indifféremment à l'une ou l'autre des rencontres.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Mme Maria Béguelin au no 032 315 14 74 ou à Mme Francine Giauque au no 032 315 23 79.

Nous profitons de vous rappeler que le Noël des aînés aura lieu le mercredi 16 décembre 2015 au Complexe du Cheval Blanc de Lamboing.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux.

L'administration communale

**Consultez gratuitement
Le Courrier & la FOD
www.imprimerieducourrier.ch**

Nouvelles de l'administration

VESTIGES DE L'ANCIENNE VERRERIE DE COURT Publication de deux volumes et inauguration d'une stèle

L'ancienne verrerie de Court, Pâturage de l'Envers, a livré tous ses secrets. Les remarquables vestiges et les nombreuses trouvailles mis au jour par le Service archéologique du canton de Berne lors de la construction de l'autoroute N16 ont fait l'objet d'une étude d'ampleur rarement égalée au niveau européen. Les résultats de ces recherches interdisciplinaires sont désormais accessibles dans une publication en quatre volumes, dont les deux derniers viennent de paraître. Une stèle d'information rappelle désormais l'emplacement



Service archéologique du canton de Berne®

Les travaux autour de la plus importante fouille archéologique préventive sur le tracé bernois de la Transjurane sont désormais terminés. Les fouilles, à l'emplacement d'une ancienne verrerie menacée par la réalisation d'un vaste site d'entreposage de matériaux en provenance de l'autoroute, à Court, se sont étendues sur près de 7000 m², entre 2000 et 2004. Les cinq campagnes successives ont permis de dégager les bâtiments de production et leurs fours, une partie de l'habitat associé à cette verrerie, ainsi que d'autres structures.

Cet atelier verrier, le troisième établi à Court, fut actif entre 1699 et 1714. Les recherches interdisciplinaires menées par un groupe de 23 spécialistes, sous la direction de Christophe Gerber, ont mis en lumière la grande diversité des productions de cet atelier de campagne, mais aussi l'habileté des souffleurs et leur connaissance des dernières technologies verrières (au niveau des fours et des recettes notamment). Derrière ces artisans, il y avait des hommes, des femmes, des familles qui ont laissé d'émouvants objets, témoignages de leur vie quotidienne (verres, céramiques, outils, ustensiles divers, monnaies, médailles de saints et reliefs culinaires), qui ont fait le bonheur des chercheurs.

Stèle d'information et dépliant

Grâce au soutien de la section Route nationale N16 de l'Office des ponts et chaussées, le Service archéologique du canton de Berne a pu intégrer, au sein du site de dépôt, des aménagements qui évoquent la présence de ces vestiges. La verrerie proprement dite et deux bâtiments d'habitation sont matériali-

sés par des replats entourés de blocs calcaires. Ils sont situés à l'emplacement même de leur découverte, mais quelques mètres plus haut, puisque tout le site a été massivement remblayé. Une stèle d'information renseigne sur les découvertes archéologiques ; elle se dresse sur un monticule évoquant le four de fusion qui existait à cet endroit. Un dépliant délivrant des informations relatives au site a aussi été publié.

Verrerie de Court : aboutissement de la série

En 2010 et 2012 sont parus les deux premiers volumes consacrés aux vestiges du site et aux matières premières et techniques de production. Avec la parution des volumes 3 et 4, la série "Court Pâturage de l'Envers. Une verrerie jurassienne du début du 18^e siècle", édités par le Service archéologique du canton de Berne, s'achève. Ils traitent l'essentiel du mobilier archéologique : le volume 3 (en allemand) présente la céramique à recuire et la céramique domestique, le volume 4 (contributions en français ou en allemand), les objets en verre et les artefacts en métal, pierre et os, ainsi que d'autres catégories encore.

Dans le volume 3, deux groupes de céramiques ont été étudiés : un premier, à vocation technique, rassemble les récipients qui étaient utilisés pour la cuisson des verres fraîchement soufflés. Le second groupe relève de la vaisselle domestique utilisée par les familles verrières : assiettes, terrines, écuelles et plats. La diversité des formes et des décors ainsi que des types de poterie rend cet ensemble particulièrement intéressant. Certains récipients proviennent

à l'évidence de Bonfol, d'autres ont été fabriqués dans la région, peut-être en terre soleuroise.

Le volume 4 est consacré aux trouvailles non céramiques (à l'exception des pipes en terre). A côté des pièces en verre (contenants, services à boire, artefacts divers) et des objets métalliques (outils, ustensiles, parure), il traite des monnaies et médailles religieuses, des pipes en terre, des os d'animaux. Tous ces menus objets permettent de lever un voile sur la vie quotidienne des familles, en partie étrangères, établies au début du XVIII^e siècle à Court.

Par l'ampleur des analyses qu'elle contient, cette publication est appelée à devenir une référence pour les spécialistes du verre européen, mais aussi pour tout chercheur intéressé par la culture matérielle de l'époque moderne. Malgré son caractère scientifique, elle reste accessible à un large public grâce au soin apporté à l'iconographie et au style rédactionnel.



Chaque minute dans
le monde, un enfant perd
la vue !

Offrez la vue avec
seulement 50 francs !

cbm
mission chrétienne
pour les aveugles

www.cbmswiss.ch
CP 80-303030-1 • 8027 Zürich

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Cultes dans les homes :

10h Mon Repos et 10h45 Montagu

16h30 culte de l'enfance à la maison de paroisse

16h30 catéchisme 11h

Samedi

9h Catéchisme du cycle II (7e, 8e, 9e,) 9h à la Maison de paroisse

Dimanche 8 novembre

10h Culte avec baptême de Simone Gerber

Lectures : 1 Rois 17, 10-16 ; Marc 12, 41-44 : tout donner.

17h Culte « Clin Dieu » jeunesse et familles, ouvert à tous. Animation musicale par un groupe rock issu des catéchumènes.

Mercredi

10h Recueillement à la salle Schwander

20h, conférence au Battoir de Nods : « les jeunes et les écrans, comment réagir ? comment prévenir ? » par Niels Weber, psychologue, et Stéphane Rouché.

Vendredi 13 novembre

Soirée choucroute à la Maison de paroisse.

Sur inscription ; voir l'article encadré.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag 8. November

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Abendmahl zum Twanner Erntedank. Mit Miriam Vaucher (Orgel), "autumn leaves ..." - Chor-Projekt der ref. Kirchgemeinde Biel mit Stefan Affolter (Leitung), Verena Jenzer und Matthias Grimm (Kelchhalter), Pfrin. Brigitte Affolter. Anschliessen Apéro.

Amtswochen

26. Oktober bis 8. November: Pfr. Eric Geiser

(Tél. 032 324 18 81 oder 079 533 47 12)

9. bis 15. November: Pfrin. Brigitte Affolter

(Tél. 079 439 50 98)

Paroisse catholique de La Neuveville

Samedi

18h Messe à Diesse

Dimanche 8 novembre

10h messe à l'église paroissiale

Journée des peuples

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Jeudi

8h30 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 15 novembre

10h Messe à l'église paroissiale

Catéchèse intergénérationnelle

Le thème de la future année liturgique est "le Souffle" et elle débutera le 14 novembre à 14h45 à la salle de paroisse.

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi

de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch /Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 8 novembre

Culte Clin Dieu à La Neuveville, 17h00, service de voiture (voir ci-dessous)

Conférence d'automne

Battoir de Nods, 20h00. 11 novembre : « Les jeunes et les écrans, comment réagir? comment prévenir ? »

Par Niels Weber, psychologue, spécialiste des questions liées à l'utilisation des écrans par les jeunes,

Journée d'entraide

Samedi 7 novembre dès 10h30 au Battoir de Diesse.

Voir encart dans ce même numéro du Courrier

Service de voiture pour le culte du 8 novembre à La Neuveville

Passage à 16h35, Funi Prêles; 16h40, école Prêles; 16h45 Poste Lamboing; 16h50 centre du village de Diesse

Contacts

Pasteur: Stéphane Rouèche - 032 315 27 37

& 079 429 02 80 - stroueche@gmail.com

Président: Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40 - lauten@bluewin.ch

Paroisse de Nods

Dimanche 8 novembre

Nods, 10h. Culte avec sainte-cène.

Mardi

Salle de paroisse de 14h - 17h. Rencontre des aînés

Mercredi

Nods, salle du Battoir, 20h. Conférence : « Les jeunes et les écrans, comment réagir ? comment prévenir ? »

Par Niels Weber, psychologue, spécialiste des questions liées à l'utilisation des écrans par les jeunes.

Entrée libre

Dimanche 15 novembre

Diesse, 10h. Culte.

Transport à 9h40 vers l'église

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83 - sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 8 novembre

10h00 Culte avec Bernard Frei

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

Jeudi

Heure de Joie (8^{ème} à 11^{ème} Harmos) de 18h30 à 20h30,

chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 7 novembre - Service à Bienne

9h30 L'église à l'étude

10h30 Culte, pasteur J.P. Réchal



Les Paroisses réformées

de La Neuveville et du Plateau

Mercredi 11 novembre 2015

A 20 h au Battoir de Nods

(accès : rue parallèle à la route principale, derrière la tour)

"Les jeunes et les écrans : comment réagir ? comment prévenir ?"

Conférence avec Niels Weber, psychologue spécialisé sur la question de l'usage des écrans par les jeunes, et Stéphane Rouèche, pasteur.

OUVERT A TOUS !

Appel d'urgence

Tél. 117 Police

Tél. 118 Feu

Tél. 144 Ambulances

Tél. 145 Intoxications

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mer-

credis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-

midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520

La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions les lundis : 9, 16, 23 & 30 novembre de 20h à 21h30

à la salle de paroisse protestante Chemin de la Raisse.

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tous les spectacles sont à 20h30

Samedi 14 novembre

Georges Chelon

Samedi 28 novembre

Michel Neuville

Vendredi 11 décembre

Marc Aymon

Samedi 19 décembre

Vincent Kohler

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.